

Commune de FARBUS

Procès-Verbal
Réunion du
Conseil Municipal

MERCREDI 10 JUILLET 2024

Mercredi 10 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 10 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de FARBUS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Nicolas VASSEUR, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 2 juillet 2024.

Les élu(e)s présent(e)s physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Étaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Jean-Edouard DUBOIS ayant donné pouvoir à Madame Angélique PAYAGE, Monsieur Hervé BRUMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VASSEUR et Monsieur Jean-Paul MAGNIEZ ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier CHARTREZ, Madame Christine FOULON ayant donné pouvoir à Monsieur Tony DUPONT et Madame Anne VISTICOT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre DEBARGE.

Monsieur Gérard LEROY est désigné Secrétaire de Séance.

Ordre du jour de la séance :

- DÉLIBÉRATION RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'AFR
- DÉLIBÉRATION POUR AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION
- DÉLIBÉRATION STAGIAIRE AU RPE
- DÉLIBÉRATION DÉDOMMAGEMENT SUITE LICENCIEMENT
- DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT DES DIFFÉRENCES TARIFAIRES POUR LES CENTRES AÉRÉS ET LES COLONIES
- DÉLIBÉRATION POUR RÉTROCESSION DES TERRAINS ZC 103 ET 108

En préambule, Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal afin de savoir s'ils ont des remarques éventuelles à exposer sur le dernier compte rendu.

Pas de remarque particulière, le compte-rendu de la réunion du 15 mai est approuvé.

Il déroule ensuite l'ordre du jour de la séance.

1) Renouvellement des membres du bureau de l'AFR (delib 2024/9)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que nous avons reçu un courrier de la Direction Départementale des territoires et de la mer nous indiquant qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association foncière de remembrement de Farbus, conformément aux articles R 133-3 et R 133-4 du Code Rural.

Les nouveaux membres du bureau seront désignés pour six ans.

Il appartient donc de désigner 4 membres propriétaires ou nu-propriétaires (exploitants ou non) de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, c'est-à-dire en section Z.

Les usufruitiers ne peuvent pas être retenus.

Il informe le conseil que lors de la réunion AFR, qui s'est tenue la semaine dernière, le sujet a été abordé . Des propriétaires se sont portés volontaires.

Les membres proposés sont :

Titulaires :

Albert-Marie SAVARY
Roland SERGEANT
Bénédicte WIDEHEM
Véronique DUBOIS

Suppléants :

Lucien DEBAILLIEUL
François DEBAILLIEUL

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Information complémentaire :

Lors de la dernière réunion AFR, les chemins communaux et les chemins AFR ont été plus clairement identifiés et différenciés.

La carte précise a pu être ainsi établie, avec le concours des exploitants agricoles.

M. Le Maire et M. Chartrez rappellent l'objectif communal de valoriser les chemins de Farbus.

- *Reprendre en main et relancer l'entretien du chemin du Goulot.*
- *Entretenir le chemin du cimetière jusqu'à Baillieul.*
- *Entretenir le chemin autour du bois de Berthonval (élagage, remise en état, écoulement des eaux)*

Il est prévu notamment d'avancer sur la création de noues pour évacuer l'eau et réduire les risques liés aux ruissellements.

2) Autorisation pour demande de subvention (délib 2024/10)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le sujet du City stade.

Nous souhaitons que le parc Klaus Dudat devienne un lieu de rassemblement attractif et unique dans la commune de Farbus.

Nous avons pu, déjà réaliser une première tranche destinée aux plus jeunes enfants.

La création du City Stade est la deuxième phase de ce projet d'ampleur et hautement symbolique pour la commune.

Nous voulons, grâce à ce City Stade, fédérer autour d'activités physiques et sportives ouvertes à tous, créer un environnement propice au « maintien en forme » de nos habitants et permettre aussi de développer les liens intergénérationnels.

L'intégralité du projet représentant un coût trop élevé pour notre commune, il sera donc réalisé par « phases », sans avoir recours à l'emprunt, et uniquement si les subventions des différents partenaires sont octroyées.

Une première consultation laisse apparaître un montant maximum du coût de cette réalisation, estimé à 147 640 €uros.

Pour accompagner le projet, des demandes de subvention seront donc réalisées auprès des différents "guichets" :

L'Etat pour la La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**) La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**), la Région HDF pour les équipements sportifs de proximité et ACTE, le Département pour le FARDA et la politique sportive, la Communauté Urbaine d'Arras pour le fond de concours et l'ANS pour les équipements sportifs.

Le plan de financement de la première phase s'établirait ainsi :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Recettes	%
Espace sportif	108 175	Région – Equipements sportifs de proximité	50 000	33,8
		Département – Politique sportive, équipements	27 178,75	18,4
Aménagement qualitatif espace public	38 925	Région - Actes/FAPL	9 731,25	6,6
		Département- Farda	7 785 €	5,3
		Etat – DETR	23 417	15,9
		Commune	29 528	20
Total	147 640	Total	147 640	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- ACCEPTE la réalisation de ces travaux.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel.
- CHARGE M. le Maire, de toutes les démarches relatives à la réalisation de ce projet.
- ACCEPTE que M. le Maire puisse signer toutes les pièces s'y rapportant,
- DECIDE de donner Pouvoir à M. Le Maire de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de :
 - l'Etat, au titre de la DETR
 - la Région, au titre des équipements sportifs de proximité et ACTE
 - le Département, au titre du FARDA et de la politique sportive
 - la Communauté Urbaine d'Arras, au titre des FONDS DE CONCOURS
 - l'ANS, au titre des équipements sportifs.

3) Stagiaire au RPE

Le Relais Petite Enfance et le Réseau d'Ecoute d'Accueil d'Accompagnement des Parents « les Petites Frimousses » accueille depuis le 22 avril 2024 une stagiaire non rémunérée en fin de 2ème année de formation d'éducatrice de jeunes enfants.

Cette stagiaire propose de prolonger son stage jusqu'au 8 mars 2025 de manière rémunérée à compter du 5 août 2024. La rémunération de la stagiaire est répartie sur les 7 communes adhérentes au RPE et les 5 communes adhérentes au REAAP.

Ce qui pour FARBUS équivaut à 556.80€ pour toute sa période de stage. Le détail des calculs est présenté.

Il est demandé aux Conseillers de se prononcer sur cette demande.

Pour Monsieur Tony DUPONT, les communes non pas à vocation de payer les stages ou formations.

Plusieurs questions sont posées : N'y a-t-il pas d'autre possibilité de financement ou d'accompagnement? Pourquoi le RPE ne rémunère pas cette stagiaire? Qu'est ce que ça apporte aux Farbusiens?

Monsieur Pierre DEBARGE demande combien y'a t-il d'assistante maternelle sur la commune, notamment depuis l'arrivée de la crèche? Il y en a 4 à Farbus.

La délibération est reportée. Nous allons interroger la directrice du RPE pour les questions posées.

4) Dédommagement suite licenciement (délib 2024/11)

Monsieur le Maire rappelle les faits qui se sont produits avec le licenciement abusif d'un agent en octobre 2023 sous la responsabilité du précédent 1er magistrat.

Ayant reçu le courrier de l'avocate de l'agent nous demandant une compensation financière, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à dédommager financièrement cet agent.

Monsieur le Maire met un point d'honneur à aider cet agent et soumet cette délibération afin de pouvoir faire un mandat exceptionnel.

Le mandat viendra en complément des démarches qui auraient dû être faites de base (solde, fin de contrat...).

Monsieur Tony DUPONT demande si après le mandat, il n'y aura plus de poursuite de l'avocate.

Monsieur le Maire lui répond que non et qu'il va prendre rendez-vous avec l'avocate et le conciliateur pour l'acter.

Monsieur Gérard LEROY trouve dommage que cette situation soit arrivée.

Messieurs VASSEUR et CHARTREZ avaient déjà signalé l'écart de contrat de l'agent au précédent magistrat.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

5) Autorisation pour remboursement des différences tarifaires pour les centres aérés, les mercredis et les colonies (délib 2024/12)

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Tony DUPONT a porté la convention des activités extrascolaires avec Vimy suite au regroupement des écoles.

Nous avons reçu une demande d'une famille pour la prise en compte de la différence tarifaire de la colonie de Baillieux. Certains parents ont inscrit leurs enfants dans les communes voisines avant la convention faite avec Vimy. Nous allons donc prendre en charge la différence de prix des extérieurs.

Monsieur Tony DUPONT demande combien d'enfants participe au CAJ, aux mercredis et aux centres aérés de Vimy. La réponse lui est apportée.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de passer de temps en temps rendre visite à Vimy et témoigner de notre soutien.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Info : Pour le départ en retraite de Monsieur WIELS et Monsieur TAVERNIER, Monsieur le Maire, explique que malheureusement, il a été empêché à la dernière minute et n'a pas pu s'y rendre. Il s'en est excusé. Le présent qui leur est destiné sera remis ultérieurement.

6) Rétrocession des terrains ZC 103 et 108

La délibération est présentée ce jour, mais le vote est reporté, car Monsieur le Maire va dans un premier temps rencontrer les personnes impliquées et préparer le dossier.

Il explique que suite au rendez-vous avec Monsieur MONIER de la Communauté Urbaine d'Arras, la raquette est un terrain privé et pas entretenu. Sans rétrocession, ce n'est pas possible de l'entretenir. Les démarches vont être longues, car il y a un cadre juridique à respecter.

Les propriétaires ont proposé une rétrocession à la commune à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire ne souhaite pas voter cette délibération sans avoir rencontré le notaire, les propriétaires et la Communauté Urbaine d'Arras. Un rendez-vous va être pris.

Monsieur Jean-Claude LANCIAL demande si la voirie appartient aux propriétaires, la réponse est non.

Monsieur Tony DUPONT demande pourquoi les démarches vont être longues? Monsieur le Maire répond qu'il y a le cadre juridique à respecter et qu'il faut la validation de tous.

Le sujet va être travaillé lors des réunions d'urbanisme.

Points divers :

- Suite au problème de dépôt sauvage des pneus, l'évacuation a été faite par la SMAV gratuitement. Nous leur avons envoyé un courrier de remerciement, qu'ils ont apprécié.

- Monsieur le Maire explique qu'il a eu rendez-vous avec la Communauté Urbaine d'Arras pour explication du PLUI de la commune. Une réunion publique à ce sujet pour exposer l'avenir du PLUI est en préparation.

- Monsieur le Maire demande à Madame Angélique PAYAGE et Madame Marie-Hélène SAVARY s'il peut transmettre leur numéro de téléphone au groupe de la Communauté Urbaine d'Arras qui travaille sur le Plan Alimentation Territoriale et faire un groupe de travail avec l'ensemble des agriculteurs Conseillers Municipaux.

- La société EHTRE Paysage sera sur la commune vendredi prochain au Parc afin de faire un point sur les plantations, la marche d'escalier déformée et le terrain de pétanque.

- L'identité visuelle de la commune est trouvée, tous les parterres vont être pareils. Nous allons organiser en septembre une réunion avec les habitants concernés.

- Monsieur Bruno LAREU nous a remis sa démission. Nous l'avons remercié et offert un cadeau de départ. Il est parti content et satisfait de son travail effectué durant ses années parmi nous.

Monsieur Benoît MARTEL a commencé à travailler sur la commune mi-juin au poste d'agent technique. Il est accompagné par Nathan pour cet été. Tout se passe bien.

- Retour concernant la ducasse. C'était une réussite, il y a eu beaucoup de monde, de participation et les animations ont été appréciées.

Nous venons de recevoir la facture des boissons de l'apéritif participatif. Les bénéficiaires vont être distribués à chaque association.

Monsieur le Maire souhaite un repas plus participatif pour la ducasse de l'année prochaine, avec une formule plus accessible.

Cet apéritif participatif a permis de créer du lien avec les associations. La prochaine étape est d'organiser le Noël des aînés et des jeunes et les journées patrimoines (concert de l'harmonie de Souchez, visite de l'Eglise et «rando histo»).

- Un jeune a été retenu pour travailler en service civique sur la commune. Il aura pour mission de s'occuper du dossier Villages Patrimoines, de l'Eglise, du cimetière et de créer du lien avec les villages alentours.
 - Monsieur Tony DUPONT a numérisé le plan du cimetière pour le mettre à jour.
 - Samedi, une « randonnée de motard » est prévue en hommage à Gaëtan LELEU.
 - Nous avons reçu les remerciements de la famille DUBOIS pour la gerbe et notre présence lors du décès de Madame Augustine DUBOIS.
 - La présentation du Boulevard Foch aux habitants est reportée en septembre suite aux deux week-end bloqués par les élections . Un courrier va être fait pour officialiser la date.
 - Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur participation à tous les événements (ducasse, élections, réunions...).
- Il les invite à venir à la rencontre des Allemands en août. Monsieur Gérard LEROY sera le maître de cérémonie.
- Prochain conseil le 16 septembre à 18h30.
 - Changement des conventions des salles.
- Ajout de caution, mise en place des compteurs, rappel de laver la salle pour les associations...
Le changement des tables salle des réunions est prévu.

TOUR DE TABLE

Monsieur Tony DUPONT

Il explique qu'il a assisté au conseil d'école de la maternelle de Vimy. La directrice nous a remerciés de notre participation. Tout se passe bien. Il y aura 1 classe en plus l'année prochaine en maternelle. Il y a une bonne dynamique et de belles sorties scolaires.
Monsieur le Maire ajoute qu'il les a informés que le parc est à leur disposition si besoin.

Monsieur Olivier CHARTREZ

Les travaux sur les rambardes vont débiter la semaine prochaine.
Dimanche 14 juillet un tournoi de pétanque est prévu au Parc.

Monsieur Alexis THOBOIS

Demande d'un devis pour faire une après-midi « jeu de société » pendant les vacances de la Toussaint. L'ensemble du Conseil est d'accord pour l'organisation.

Madame Marie-Hélène SAVARY

Demande si on fait de nouveau un forum des associations. Tout le monde est pour.

La séance est levée à 20h08

Le Maire, Nicolas VASSEUR

Le secrétaire de séance, Gérard LEROY